

# **dailymotion**

Dailymotion SA  
140 boulevard Malesherbes  
75017 Paris  
France

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel  
Direction des plateformes en ligne  
39-43 quai André Citroën  
75739 Paris Cedex 15

Paris, le 31-03-2021,

**Objet : Déclaration annuelle de Dailymotion SA – Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information**

## **Présentation du service**

Nom du service : Dailymotion

Nom et raison sociale de la société opératrice : Dailymotion SA

Identité et fonction du référent légal : Etienne Defossez, Responsable de la Politique des Contenus

Nombre de visiteurs uniques par mois, calculé sur la base de l'année d'exercice (2020) :

- Niveau mondial : + 250 M visiteurs uniques par mois \*
- En France : + 44 M visiteurs uniques par mois \*

\* Chiffres Comscore 2020

Disponibilité sur internet (URL) : <https://www.dailymotion.com/>

Disponibilité via des applications (systèmes d'exploitation concernés) : Android, iOS, iPadOS, tvOS, Android TV, Xbox, Windows 10

Disponibilité via des assistants vocaux : non

# dailymotion

Langue du service sur le territoire français (par défaut) : français

Outre la langue, le service disponible sur le territoire français constitue-t-il une version spécifique du service (pour le territoire français ou pour le public francophone) ? : non

## Précisions terminologiques

Dans cette déclaration, sont désignés par :

- **Utilisateurs** : les utilisateurs *loggués* du service.
- **Visiteurs** : les utilisateurs *non-loggués* du service.

## Description du service

- **Objet**

Disponible sur cinq continents, Dailymotion est l'une des principales plateformes d'hébergement et de partage de vidéos. Créée à Paris en mars 2005, Dailymotion est détenue depuis 2015 par Vivendi, groupe mondial intégré dans les médias et les contenus.

Libre d'accès, Dailymotion permet à n'importe quel internaute d'accéder à des contenus vidéos sur son site, ses applications ou sur des sites tiers et applications tierces qui ont fait le choix d'intégrer sa technologie de lecteur vidéo propriétaire. En tant qu'hébergeur, Dailymotion permet également à ses utilisateurs de stocker et de partager leurs contenus vidéos.

A vocation mondiale, le service Dailymotion n'est pas spécialisé et agrège des contenus vidéo d'une grande variété. Leurs caractéristiques communes sont leur nature et leur courte durée. Dailymotion ne permet pas la mise en ligne d'autres types de contenus ni la publication de commentaires afférents aux vidéos mises en ligne sur son service. A ce titre, Dailymotion ne s'apparente pas à un réseau social.

Afin de répondre au mieux aux attentes des 18-49 ans, cible prioritaire de Dailymotion, les contenus mis en ligne par ses partenaires professionnels sont indexés de manière algorithmique au sein de quatre thématiques phares : Actualités, Sport, Musique, Divertissement. Dailymotion offre par ailleurs la possibilité à ses partenaires professionnels de monétiser leurs contenus en autorisant l'intégration de publicités au sein de leurs vidéos disponibles sur son site, ses applications ou son lecteur vidéo propriétaire.

# dailymotion

- **Modèle économique**

Dailymotion génère des revenus en commercialisant des espaces publicitaires, directement ou par l'intermédiaire de sociétés de vente tierces. Ces espaces publicitaires sont afférents aux contenus vidéos mis en ligne sur son service, qu'ils soient accessibles via son site web, ses applications ou via son lecteur vidéo propriétaire exporté sur des applications ou sites tiers.

## Questions générales

### ***Définition des fausses informations***

Dailymotion a adopté une définition unique de « désinformation » qui permet de fixer un cadre protecteur dans tous les territoires où le service est disponible. Cette définition s'inspire très largement du [Code of Practice on Disinformation](#) rédigé par la Commission Européenne et de la loi n°2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. Nous considérons la désinformation comme englobant toutes informations dont le caractère faux ou trompeur est vérifiable. Ces informations fausses doivent présenter deux conditions pour être qualifiées de désinformation :

- Elles doivent être créées, présentées et diffusées dans un but lucratif ou dans l'intention délibérée de tromper le public ; et
- Elles sont susceptibles de causer un préjudice public, au sens de menaces vis-à-vis des processus démocratiques (notamment électoraux) et dans l'élaboration de politiques démocratiques et/ou un préjudice aux biens publics, tels que la protection de la santé, de l'environnement ou la sécurité des personnes.

Cette définition est sans préjudice de l'application des lois locales. Si le contenu signalé enfreint les lois en vigueur dans un territoire et/ou pays sans contrevenir à cette définition, nous tâchons d'en limiter, dans la mesure du possible, l'accès dans le(s) territoire(s) et/ou pays concerné(s).

### ***Lutte contre les fausses informations sur le service***

Les fausses informations sont proscrites du service Dailymotion. Depuis 2019, cette mention figure explicitement dans la section dédiée aux contenus prohibés de nos Conditions Générales d'Utilisation : <https://www.dailymotion.com/legal/prohibited>

A compter de 2021, pour des raisons de lisibilité et de transparence, la notion de désinformation retenue en interne sera progressivement explicitée sur le site tant dans nos Conditions Générales que dans notre Centre d'Aide. La [section du Centre d'Aide](#) a

# **dailymotion**

d'ores et déjà été mise en ligne et pourvoit une information claire et didactique sur notre modus operandi en matière d'identification et retrait des fausses informations.

## ***Respect de la liberté d'expression***

Le respect de la liberté d'expression est consubstantiel du service Dailymotion. Notre politique interne de lutte contre la désinformation ne peut être associée à une quelconque forme de bridage de la liberté d'expression de nos utilisateurs.

Afin de prévenir tout retrait de contenus légitimes, Dailymotion pourvoit un régime d'exception au sein de son règlement interne en matière de lutte contre la désinformation. Les erreurs de citation, la satire, la parodie, les informations et commentaires partisans clairement identifiés, les contenus éducatifs, scientifiques ou journalistiques contextualisant et explicitant des informations fausses ou trompeuses sont exclus de ce règlement afin d'éviter toute atteinte à la liberté d'expression.

## ***Mesures déployées en 2020 et mesures futures***

Le second niveau du formulaire de signalement évoqué lors du précédent rapport a été implémenté conformément à nos attentes au premier semestre 2020. Il est maintenant disponible sur la version web du site Dailymotion. Son ergonomie facilite le recueil des signalements, leur indexation et leur traitement par notre équipe de modération.

L'année 2021 verra le développement et le déploiement de nouvelles mesures :

- Le second niveau du formulaire doit être implémenté de manière symétrique sur les applications mobiles et tablettes courant 2021 ;
- A compter de 2021, les Conditions Générales intégreront plus précisément la notion de désinformation, telle que définie dans la précédente section. La [section du Centre d'Aide](#) a d'ores et déjà été mise en ligne et pourvoit une information claire et didactique sur notre modus operandi en matière d'identification et retrait des contenus de désinformation.

## **1. Dispositif de signalement de fausses informations**

### **1.1. Outil de signalement**

# dailymotion

En sa qualité d'hébergeur de contenus vidéos, et conformément à la réglementation en vigueur, Dailymotion a déployé un outil de signalement présent à proximité immédiate de chaque contenu vidéo mis en ligne. Cet outil «**Signaler**» se présente sous la forme d'un bouton commun à toutes les déclinaisons du service (applications, version desktop et mobile).

Dailymotion a opté pour le libellé *Désinformation*. Les équipes Juridique et de la Politique des Contenus ont en effet jugé ce terme plus parlant pour désigner les contenus qui s'apparentent à des informations peu fiables dont le but est de nuire ou tromper massivement une audience. Ce choix résulte de notre volonté de trouver un juste équilibre entre la lisibilité du dispositif pour le plus grand nombre et de faire apparaître dès le signalement les notions « de biais dans le traitement de l'information », « d'intentionnalité » et de « tromperie ». Le terme désinformation nous semble renvoyer de manière plus parlante à ces notions. De plus, cet intitulé de libellé nous permet d'éviter d'employer un terme trop juridique et trop éloigné de la version anglophone. Ce choix vise enfin à limiter les signalements erronés de spam dans cette catégorie.

## 1.2. Motifs de signalement

Depuis la fin du premier semestre 2020, le second niveau de l'outil du site desktop et mobile développe neuf occurrences de signalement qui permettent à chaque utilisateur de préciser le motif de leur signalement :

- Contenu sexuellement explicite ;
- Maltraitance des enfants ;
- Terrorisme ;
- Contenu violent choquant ou dangereux ;
- Contenu haineux ;
- Violation du droit d'auteur ;
- Violation de mes droits ;
- Désinformation ;
- Spam ou contenu trompeur.

Des sous-titres viennent apporter des informations complémentaires sur la nature de chaque libellé de signalement. Cette nouvelle version du second niveau de l'outil de

# dailymotion

signalement sera implémentée sur les applications mobiles dans le courant de l'année 2021. Pour le moment, le second niveau de signalement présent dans les applications mobiles est identique à celui présenté au Conseil en 2020.

## 1.3. Ergonomie

Dailymotion a veillé à positionner l'outil de signalement au plus proche du contenu visionné directement au sein de sa description. **L'accès à l'outil de signalement n'est pas conditionné à la création d'un compte.**

Son intitulé et son emplacement sont **identiques sur chaque déclinaison du service**. L'occurrence de signalement « désinformation » est affichée **par défaut** et le nombre d'actions pour finaliser ce type de signalement est strictement identique aux autres types de signalements (en dehors des signalements de contenus portant atteinte au droit d'auteur, au droit à l'image ou au droit des marques qui requièrent des étapes supplémentaires préalables à l'ouverture de l'instruction du signalement). Le second niveau de l'outil de signalement réaménagé en 2020 permet désormais d'indiquer le

# dailymotion

moment précis de la vidéo concerné. Exemple du formulaire de signalement sur *desktop* en 2020 mis à la disposition des visiteurs du service (utilisateurs non-loggué) :

### Signaler cette vidéo

Quelle partie de la vidéo signalez-vous ?

Débute à 00:00  Toute la vidéo

Sélectionnez la raison principale de votre signalement :

<input type="radio"/> <b>Sexuellement explicite</b> Nudité, images ou références à caractère sexuel	<input type="radio"/> <b>Maltraitance des enfants</b> Prédation sexuelle, maltraitance ou harcèlement en ligne à l'égard des mineurs	<input type="radio"/> <b>Violation du droit d'auteur</b> Si votre œuvre protégée par le droit d'auteur a été publiée sans autorisation
<input type="radio"/> <b>Violent, graphique, dangereux</b> Violence excessive, contenu répugnant ou actes dangereux pouvant entraîner des dommages physiques	<input type="radio"/> <b>Contenu haineux</b> Intimidation ou incitation à la haine contre des individus ou des groupes de personnes	<input type="radio"/> <b>Violation de mes droits</b> Si vous considérez que ce contenu viole vos droits (ex : vie privée, marques, diffamation, etc.)
<input type="radio"/> <b>Terrorisme</b> Incitation au terrorisme ou promotion d'actes extrémistes violents	<input type="radio"/> <b>Désinformation</b> Diffusion intentionnelle d'informations fausses ou trompeuses	<input type="radio"/> <b>Spam ou contenu trompeur</b> Contenu indésirable destiné à tromper le public, généralement en vue d'un gain financier

### Signaler cette video

Quelle partie de la vidéo signalez-vous ?

Débute à 00:00  Toute la vidéo

Sélectionnez la raison principale de votre signalement :

<input type="radio"/> <b>Sexuellement explicite</b> Nudité, images ou références à caractère sexuel	<input type="radio"/> <b>Maltraitance des enfants</b> Prédation sexuelle, maltraitance ou harcèlement en ligne à l'égard des mineurs	<input type="radio"/> <b>Violation du droit d'auteur</b> Si votre œuvre protégée par le droit d'auteur a été publiée sans autorisation
<input type="radio"/> <b>Violent, graphique, dangereux</b> Violence excessive, contenu répugnant ou actes dangereux pouvant entraîner des dommages physiques	<input type="radio"/> <b>Contenu haineux</b> Intimidation ou incitation à la haine contre des individus ou des groupes de personnes	<input type="radio"/> <b>Violation de mes droits</b> Si vous considérez que ce contenu viole vos droits (ex : vie privée, marques, diffamation, etc.)
<input type="radio"/> <b>Terrorisme</b> Incitation au terrorisme ou promotion d'actes extrémistes violents	<input checked="" type="radio"/> <b>Désinformation</b> Diffusion intentionnelle d'informations fausses ou trompeuses	<input type="radio"/> <b>Spam ou contenu trompeur</b> Contenu indésirable destiné à tromper le public, généralement en vue d'un gain financier

Expliquez pourquoi vous pensez que ce contenu n'est pas fiable et, si possible, fournir un lien vers une source fiable pour étayer votre signalement :

Cette vidéo montre...

# dailymotion

Afin d'assurer la meilleure ergonomie possible du dispositif, les équipes de Dailymotion ont veillé à prévoir un **parcours de signalement lisible** et le plus simple possible en tâchant de suivre les recommandations du Conseil formulées en 2020. Pour compléter un signalement, un visiteur doit **compléter trois étapes**. Il doit cliquer sur « Signaler » dans la description de la vidéo, cocher le libellé « désinformation » et ajouter un commentaire pour aider l'équipe de modération à contextualiser sa demande puis confirmer son adresse mail s'il n'est pas inscrit sur le service. Pour les utilisateurs inscrits au service Dailymotion, la procédure de signalement se limite seulement aux deux premières étapes précédemment mentionnées.

## 1.4. Procédure de traitement des signalements

### - **Conditions de mise en instruction**

Dailymotion a mis en place un **canal de traitement dédié** à la désinformation depuis le deuxième trimestre 2018. Chaque signalement est instruit par Dailymotion. Ce type de signalements sur Dailymotion émane principalement des partenaires professionnels, des utilisateurs et des visiteurs de Dailymotion. Dans une moindre mesure, ces signalements émanent d'autorités publiques ou d'autres intermédiaires techniques qui ont identifié un contenu hébergé sur Dailymotion et *embeddé* sur leur service.

Après réception d'un signalement, le délai d'instruction du signalement est dans l'immense majorité des cas inférieur à 24 heures. Sur l'exercice 2020, l'intégralité des signalements de fausses informations opérés sur le service a été instruit.

### - **Moyens humains**

En France, l'intégralité des signalements de fausses informations sont traitées par une **équipe de modération dédiée** mobilisée 24 heures sur 24.

### - **Sources**

Afin d'instruire au mieux les signalements, les équipes de la politique des contenus et du support ont mis au point des lignes directrices pour guider l'action des modérateurs au quotidien et supervisent des sessions d'évaluation et de contrôle.

### - **Articulation entre intervention humaine et automatique**

# dailymotion

Compte tenu de la nature de ces signalements, la modération humaine est la plus à même de déceler des biais manifestes dans le traitement de l'information. A cet égard, Dailymotion ne recourt pas à des moyens automatisés pour procéder à l'instruction et à la qualification juridique de ces signalements. Dailymotion estime que les risques de retraits de contenus légitimes sont trop importants.

- **Information des utilisateurs et voies de recours**
  - Informations des internautes : Lors du retrait d'un contenu propageant de fausses informations, le résultat de la procédure est porté à la connaissance des autres utilisateurs par l'intermédiaire d'un message générique apposé à la place de la vidéo retirée. Par retour d'expérience d'autres opérateurs soumis au titre III de la loi, Dailymotion ne donne pas de détails concernant les raisons ayant conduit au retrait du contenu afin d'éviter toute campagne de dénigrement pour censure.
  - Informations à destination des partenaires professionnels : L'équipe du support de Dailymotion informe les partenaires professionnels si leur contenu est retiré à la suite d'un signalement. Cette notification intervient par mail. A cette occasion, une voie de recours leur est proposée.
  - Informations à destination des utilisateurs amateurs : L'équipe du support de Dailymotion informe les utilisateurs amateurs lorsque leur contenu est retiré à la suite d'un signalement. Après réception de ce message, Dailymotion ne leur propose pas de voie de recours normalisée. Ils peuvent toutefois prendre contact avec le support afin d'avoir des renseignements complémentaires sur les raisons qui ont motivé le choix des modérateurs et éventuellement contester le retrait.

## 1.5. Informations chiffrées sur le dispositif de signalement

En premier lieu, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur les volumes de signalements que l'équipe de modération de Dailymotion est amenée à traiter. Au global, nous constatons depuis la refonte de la plateforme en 2017, une baisse tendancielle et significative des signalements sur le service (tous types de signalements confondus). Cela s'explique par la politique interne de promotion des contenus émanant des partenaires professionnels vérifiés au détriment de la visibilité des contenus amateurs. Cette politique ne rend pas le service Dailymotion attractif pour relayer des contenus illégaux.

## 1.6. Cas d'usages sur les contenus émanant de sources fiables

# dailymotion

Dailymotion tient à souligner que les contenus émanant de sources fiables (c'est-à-dire publiés par ses partenaires professionnels de confiance) sont peu concernés par des retraits de contenus au motif de désinformation. Ce constat valide plus globalement la stratégie de Dailymotion visant à mettre en avant des contenus émanant de sources premium au détriment de contenus amateurs.

## 2. Transparence des algorithmes

### 2.1. Changements structurants intervenus en 2020

Aucun changement majeur n'est intervenu en France en 2020 sur les algorithmes effectifs sur le service Dailymotion.

### 2.2. Commentaires sur les définitions de loyauté, d'explicabilité et d'équité

Dailymotion estime que ces critères sont pertinents s'ils s'appliquent à des réseaux sociaux qui mettent en valeur des contenus amateurs et dont l'audience est essentiellement *onsite* – c'est-à-dire générée directement sur le service de l'opérateur.

### 2.3. Types d'algorithmes et modalités d'agencement et de recommandation des contenus

Dailymotion recourt à des algorithmes de recommandation et d'indexation. Ces deux types d'algorithmes référencent uniquement les contenus mis en ligne par nos partenaires professionnels.

- **L'algorithme d'indexation** rend des contenus éligibles à la recommandation. Il permet de référencer les contenus publiés par nos partenaires professionnels au sein de tous les algorithmes de recommandation.
- **Les algorithmes de recommandation** se basent exclusivement sur les contenus indexés préalablement et utilisent les métadonnées des vidéos renseignées par nos partenaires professionnels. Le système de recommandation de contenus de Dailymotion a vocation à proposer des vidéos pertinentes à un utilisateur sur la base du premier visionnage qu'il a réalisé sur le service. **Recours aux algorithmes dans le système de modération des contenus**

Dailymotion ne recourt pas à des algorithmes dans le traitement des signalements et leur qualification juridique en matière de désinformation.

### 2.4. Politique de lutte contre les biais

# dailymotion

L'ensemble des algorithmes d'indexation et de recommandation **excluent systématiquement les contenus amateurs** afin de limiter l'exposition des visiteurs et/ou utilisateurs du service à des contenus pouvant présenter d'éventuels biais dans le traitement de l'information. Ce paramétrage est au cœur de la refonte du service Dailymotion intervenue en 2017 et n'est pas modifiable. De la même manière, les modalités d'agencement et de classement de contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général excluent toute possibilité pour un partenaire professionnel d'améliorer le référencement d'un contenu en contrepartie de rémunération.

En parallèle, Dailymotion ne recourt à aucun algorithme dans la prise de décision relative à la modération des contenus de désinformation afin d'éviter tout biais de traitement.

## 2.5. Information sur les systèmes de recommandation des contenus

Dailymotion met en ligne une [information technique](#) à destination de la communauté de développeurs concernant notamment ses outils de *machine learning* destinés à l'indexation des contenus professionnels. Dailymotion publie également une information généraliste à destination de ses utilisateurs et visiteurs sur les méthodes d'indexation de contenus via la section expérience de visionnage de son [centre d'aide](#). Concernant les algorithmes de recommandation, la [politique de confidentialité](#) de Dailymotion détaille l'usage des données à des fins de personnalisation du service dans le cas où ses utilisateurs et/ou visiteurs auraient consenti au traitement de leurs données personnelles.

## 3. Promotion des contenus issus d'entreprises et d'agences de presse et de services de communication audiovisuelle

### 3.1. Identification des sources de contenus

Dailymotion fait de la promotion de contenus de qualité émanant de ses partenaires professionnels vérifiés la pierre angulaire de sa stratégie de repositionnement.

Afin d'assurer un niveau de transparence et d'information élevé à ses utilisateurs, Dailymotion labellise les comptes de ses partenaires professionnels vérifiés. Cette labellisation prend la forme d'un badge clairement identifiable apposé à côté du logo de leur(s) chaîne(s) comme celui-ci :



## 3.2. Démarches de labellisation

Ces sources « de confiance » incluent notamment des agences de presse et des services de communication audiovisuelle qui proposent des contenus d'information se rattachant à des débats d'intérêt général. La présence de ce badge est une indication essentielle pour l'utilisateur sur la qualité de la source ayant mis en ligne un contenu d'information et sur le traitement de l'information en soi.

Afin de limiter l'exposition de ses utilisateurs à des contenus émanant de sources non-vérifiées et pouvant présenter d'éventuels biais dans le traitement de l'information, les outils de recommandation de Dailymotion mettent uniquement en avant les contenus provenant de sources « de confiance ». Ces contenus vidéo sont sélectionnés par un biais algorithmique au sein des chaînes de partenaires professionnels vérifiés préalablement labellisés.

Ce paramétrage est effectif depuis la mise à jour de l'interface intervenue en 2017 qui référence systématiquement les derniers contenus mis en ligne par les partenaires professionnels vérifiés sur la page d'accueil (le « Daily Pulse ») et dans tous les autres espaces de recommandation de contenus. De la même manière, les Sujets (Topics), qu'un utilisateur *loggué* peut suivre, sont générés et alimentés exclusivement par les partenaires professionnels vérifiés.

Par ce biais, Dailymotion a réduit drastiquement la consommation de contenus vidéo émanant de sources non-vérifiées et présentant potentiellement des biais dans le traitement de l'information sur son service. En 2015, 81 % des contenus vidéos vus sur le service étaient des contenus émanant de sources non-vérifiées ou amateurs.

Cette politique interne restrictive en matière d'accès aux contenus émanant de sources non-vérifiées fait de Dailymotion un service peu exposé aux publications et à la consommation massive de contenus présentant des biais manifestes dans le traitement de l'information.

## 3.3. Dispositifs de vérification des faits

Compte tenu des spécificités inhérentes au service proposé par Dailymotion, l'équipe de la Politique des Contenus ne recourt pas à des dispositifs de *fact-checking* interne ou externe.

## 4. Lutte contre les comptes propageant massivement de fausses informations

### 4.1. Identification et définition des pratiques de diffusion massive de fausses informations

# **dailymotion**

Compte tenu des spécificités inhérentes au service, la création de comptes propageant de fausses informations est marginale sur Dailymotion.

## **4.2. Exemples de comptes**

- **Exemples d'opérations de propagation de fausses informations soutenues par des entités étatiques ou institutionnelles observées et identifiées**

En 2020, Dailymotion n'a pas constaté et/ou eu connaissance d'opérations de ce type réalisées par des entités étatiques sur son service.

## **4.3. Moyens de lutte contre la diffusion massive de fausses informations**

- **Détection et mesures mises en œuvre contre les comptes diffusant de fausses informations**

L'identification de ces comptes par Dailymotion dépend exclusivement des signalements réalisés sur le service. Ces signalements émanent principalement des partenaires professionnels, des utilisateurs et visiteurs de Dailymotion. Dans une moindre mesure, ils émanent d'autres intermédiaires techniques ou d'autorités publiques. Dès lors qu'une vidéo est signalée puis retirée, un contrôle est systématiquement conduit sur le compte à l'origine de sa publication.

Afin d'éviter de clôturer des comptes licites et légitimes, Dailymotion ne recourt à aucun moyen automatique pour les examiner.

- **Lutte contre l'accélération et la viralité**

L'absence de fonctionnalités sociales et de promotion de contenus en contrepartie de rémunération rendent le service Dailymotion peu attractif pour relayer massivement des fausses informations et sont d'importants garde-fou pour brider la viralité de ces contenus.

## **4.4. Données chiffrées**

# dailymotion

Le volume de comptes identifiés comme propageant massivement de fausses informations est très faible sur Dailymotion. L'équipe de modération est amenée à en clôturer de manière très ponctuelle. Malgré la crise sanitaire, cette situation est restée inchangée en 2020.

## **4.5. Dispositifs de suivi et de statistiques des mesures de détection et de traitement des pratiques et comptes propageant massivement de fausses informations**

Compte tenu des volumes extrêmement résiduels de clôture de comptes pour ce libellé de signalement, les dispositifs de suivi et de statistiques sont activés manuellement, à la demande de l'équipe de la Politique des contenus.

## **4.6. Informations aux utilisateurs sur la diffusion massive de fausses informations**

Dailymotion détaille dans ses [Conditions Générales d'Utilisation](#) et sa [Politique des contenus prohibés](#) les risques encourus en cas de création de comptes relayant des contenus prohibés par ses politiques internes et les modalités de clôture de comptes. L'application de ces règles concernent indifféremment tous les types de contenus prohibés par Dailymotion (étant inclus les fausses informations). Des liens renvoyant vers ces politiques sont également disposés à proximité de l'espace où les utilisateurs peuvent mettre en ligne un contenu. De plus, ces informations sont accessibles à tout moment via le pied de page du site et l'espace « Réglages » de l'application pour n'importe quel utilisateur ou visiteur du service.

En 2020, le Centre d'Aide de Dailymotion a fait l'objet d'une profonde refonte technique et pourvoit désormais une synthèse des pages légales pour une accessibilité renforcée de ces informations. Ces politiques internes retranscrivent dans des termes simples et accessibles les [modalités de clôture de comptes](#) sur Dailymotion.

## **5. Mesures de lutte contre les fausses informations en matière de communications commerciales et de promotion des contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général**

### **5.1. Catégories de communications commerciales**

Dailymotion estime que les catégories de communications commerciales identifiées par le CSA correspondent partiellement au modèle économique de Dailymotion.

**Annonces publicitaires :** Dailymotion permet effectivement à ses partenaires professionnels de monétiser leurs contenus par le biais d'annonces publicitaires.

# dailymotion

**Contenus sponsorisés** : Dailymotion ne permet pas à ses utilisateurs amateurs ni à ses partenaires professionnels de promouvoir des contenus en contrepartie de rémunérations. L'absence de promotion de contenus en contrepartie de rémunération n'est pas limitée à une période spécifique (période électorale et/ou d'urgence) ni à une typologie de contenus. L'absence de fonctionnalité de *sponsoring* concerne l'intégralité du service dont le moteur de recherche, la page d'accueil (« Daily Pulse ») mais également toutes sections de contenus recommandés. Si l'identification de cette catégorie est pertinente dans la lutte contre les fausses informations sur certains services en ligne, elle ne l'est pas pour le service Dailymotion.

**Contenus en partenariat** : Dailymotion, par le biais de son studio intégré *Nroll* produit des contenus en partenariat avec des annonceurs. Cette typologie de contenus est toujours identifiée comme appartenant à la chaîne de l'annonceur concerné laissant apparaître la nature publicitaire dérivée du contenu en partenariat. L'identification de cette catégorie ne semble pas pertinente dans le cadre de la lutte contre les fausses informations concernant le service Dailymotion.

## 5.2. Modalités de vente d'espaces publicitaires

Dailymotion opère en gré à gré et en programmatique afin de vendre ses espaces publicitaires :

- **En gré à gré**, les annonceurs ou leurs agences achètent directement des espaces publicitaires à notre régie qui commercialise notre inventaire en France.
- **En programmatique**, la *Sell Side Platform in-house* de Dailymotion commercialise les espaces n'ayant pas été remplis de manière traditionnelle par le biais de notre régie. Notre SSP in-house diffuse l'inventaire disponible auprès des différents ad exchanges du marché, des ad networks et autres *Demand Side Platforms*. Le SSP opère en temps réel. Lorsqu'un emplacement publicitaire est appelé lors de la consultation d'une page, la plateforme recherche la meilleure offre faite sur ce type d'emplacement et pour le profil de visiteur détecté et diffuse automatiquement la publicité correspondante.

Dailymotion laisse en parallèle la possibilité à ses partenaires professionnels de contenus de commercialiser leurs inventaires :

- **Commercialisation par les partenaires professionnels** : ils disposent de la possibilité de commercialiser les espaces publicitaires afférents à leurs contenus soit en gré à gré soit en programmatique. Dans ce cas de figure ils disposent de la priorité absolue pour la commercialisation via leur régie et/ou outils.

# dailymotion

## 5.3. Moyens, technologiques ou autres, permettant aux annonces publicitaires de gagner en visibilité

Aucun levier technologique ne permet aux annonces publicitaires de gagner en visibilité de manière organique – elles sont simplement afférentes aux contenus visionnés. De plus, il n’y a pas de correspondance entre une annonce publicitaire et le contenu lui-même. Les annonceurs ont la possibilité de choisir une typologie de contenu et/ou une qualité d’inventaire soit ils choisissent directement leur audience.

## 5.4. Mesures mises en œuvre afin de détecter les annonces publicitaires relayant de fausses informations

Afin de se prémunir d’annonces relayant de fausses informations, Dailymotion a recours à plusieurs dispositifs en amont et en aval de la chaîne publicitaire :

- Avant toute diffusion d’annonces publicitaires opérée en gré à gré sur son service, Dailymotion fixe **contractuellement** avec ses annonceurs les critères relatifs aux messages publicitaires autorisés. A titre d’exemple, la publicité électorale est prohibée sur le service. Dailymotion s’attache en parallèle à protéger ses audiences dans le cadre de la diffusion d’annonces publicitaires opérée en programmatique.
- Après la diffusion d’une annonce publicitaire sur son service, Dailymotion permet à ses utilisateurs de **signaler une éventuelle publicité litigieuse** ou inappropriée via l’adresse mail du support : [feedback@dailymotion.com](mailto:feedback@dailymotion.com)

## 5.5. Mesures de sécurité des marques

- **Mécanismes de coopération avec les marques et l’interprofession publicitaire :**
  - Dailymotion est adhérent du Syndicat des régies internet et de l’IAB ;
  - Dailymotion est titulaire des certifications Digital Ad Trust depuis 2017 et Trustworthy Accountability Group (TAG) depuis 2020.

## 5.6. Informations apportées sur les annonces publicitaires

Le détail des types d’annonces prohibées sur le service est précisé à nos partenaires publicitaires dans nos [conditions dédiées](#).

# **dailymotion**

## **5.7. Information des utilisateurs sur la nature, l'origine et les modalités de diffusion des contenus, et l'identité des personnes versant des rémunérations en contrepartie de la promotion des contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général**

Dailymotion ne permet pas à ses utilisateurs amateurs ni à ses partenaires professionnels de promouvoir des contenus en contrepartie de rémunérations. L'absence de promotion de contenus en contrepartie de rémunération n'est pas limitée à une période spécifique (période électorale et/ou d'urgence) ni à une typologie de contenus. L'absence de fonctionnalité de *sponsoring* est permanente et concerne l'intégralité du service.

## **6. Favoriser l'éducation aux médias et à l'information**

### **6.1. Actions ciblées de sensibilisation contre les fausses informations et d'éducation aux médias**

Afin de sensibiliser ses utilisateurs contre les fausses informations, l'équipe en charge des contenus de Dailymotion publie une lettre d'information hebdomadaire intitulée « Décryptage » depuis juin 2019. Sur la base des informations transmises par ses partenaires professionnels vérifiés, Dailymotion recense les contenus mis en ligne sur son service dont l'objectif est d'apporter un regard critique sur l'actualité. Cette lettre est adressée à tous les utilisateurs inscrits au service Dailymotion et qui ont consenti à la réception des lettres d'information.